

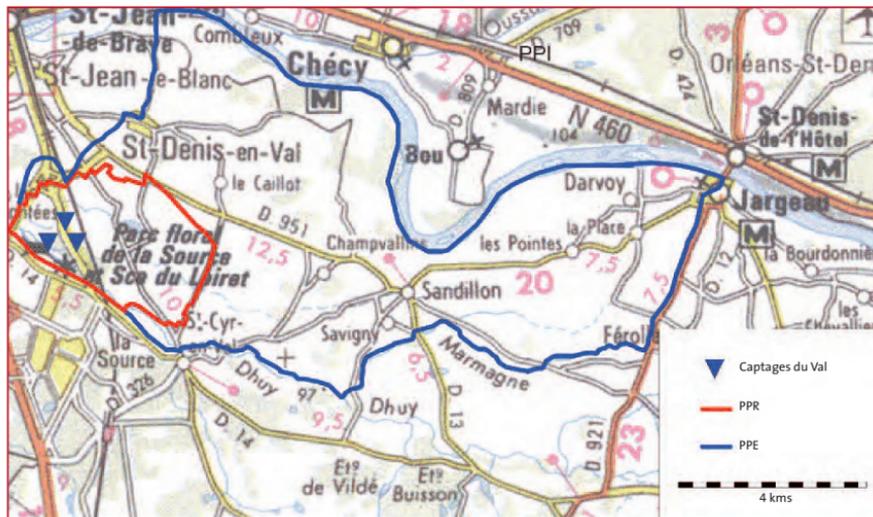


© VILLE D'ORLÉANS

## FICHE SIGNALÉTIQUE

Communes	Orléans, Olivet et Saint-Cyr-en-Val
Formations aquifères	Calcaires de Pithiviers et partiellement alluvions modernes de la Loire pour Gouffre et Theuriot
Type	Forages
Prélèvement	10 millions de m <sup>3</sup> /an
Nbre d'habitants desservis	130 000
Maître d'ouvrage	Ville d'Orléans
Date de la DUP	19/04/2006

**O** BJECTIF : LIMITER LES CONTAMINATIONS PAR LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES





Truitemètre de la station d'alerte située à Saint-Denis-de-l'Hôtel.

© VILLE D'ORLÉANS



La source du Loiret à Orléans, résurgence karstique de la Loire.

© BRGM, MERCE



Aménagement ou comblement des forages agricoles.

© CHAMBRE D'AGRICULTURE DU LOIRET

### Vulnérabilité

La nappe des alluvions ne bénéficie que d'une faible protection constituée par des limons de débordement de Loire, souvent absents. La Loire subit des pertes importantes, dont les premières sont signalées à 41 km en amont d'Orléans.

Environ 10 à 25 m<sup>3</sup>/s traverseraient ainsi en permanence le Val d'Orléans, dont une partie ressort à la Source du Bouillon, dans le Parc floral. En période de hautes eaux, les pertes pourraient dépasser les 100 m<sup>3</sup>/s.

Les calcaires de Pithiviers sont en outre karstifiés, ce qui se traduit par la présence en surface d'effondrements (fontis) et dolines qui constituent autant de zones d'infiltrations préférentielles.

### Protection du captage

L'originalité de la démarche réside dans le fait que le maître d'ouvrage et le concessionnaire de l'AEP ont sollicité l'intervention de la Chambre d'agriculture du Loiret avant la DUP afin de faciliter la mise en œuvre de mesures de protection de la ressource.

La DUP délimite notamment un PPR unique pour les trois captages du Val, d'une superficie de 1100 ha et correspondant peu ou prou à la zone d'activité agricole de Dhuy-Cornay. Elle délimite ensuite un PPE d'environ 6 500 ha.

### Sources de pollution potentielles

- ▶ Zone horticole de Dhuy-Cornay sur le PPR. Filières représentées : horticulture/pépinières (30 %), cultures de plein champ (40 %), maraichage sous serre (5 %), arboriculture (5 %). Les principales cultures de plein champ sont le blé, le maïs puis d'autres céréales.
- ▶ Communes de Saint-Denis-en-Val, Saint-Cyr-en-Val et Sandillon.
- ▶ Deux distributeurs de produits horticoles et quelques industries en bord de Loire, en amont du PPR.
- ▶ Voie rapide Gaston-Galloux et voie SNCF Paris-Limoges.

### Principales actions mises en œuvre

Une convention tripartite a été signée pour cinq ans en 1999 entre la Ville d'Orléans, Suez Lyonnaise des Eaux et la Chambre d'agriculture du Loiret, suite à la volonté de la Ville d'Orléans de faciliter l'adaptation de l'agriculture aux servitudes de protection des eaux souterraines. Avec la parution de la DUP en 2006, ce partenariat technique et financier a été reconduit pour trois ans. Le budget global de la convention est réparti à égalité entre les trois partenaires.



Mise aux normes de la STEP de La Source.



Formation des agents communaux au traitement phytosanitaire.

## Charte d'engagement

→ pour la protection de l'eau du Val d'Orléans

La Ville d'Orléans s'est engagée dans la protection des 3 captages du Val (Theunet, Bouchet et Gouffré) utilisés pour l'alimentation en eau potable d'une partie de la population de l'agglomération orléanaise.

La mise en place des périmètres de protection permet à la collectivité de s'engager aux côtés des agriculteurs pour mettre en œuvre des mesures concrètes, qui permettront de protéger la qualité des eaux souterraines sans nuire au développement des entreprises et de leurs activités.

Cette action s'inscrit largement dans la politique de développement durable de la Ville d'Orléans, et répond aux propositions de l'Agenda 21.

Une Charte d'engagement réciproque concrétise la volonté de chacun à œuvrer pour l'amélioration de la qualité des eaux souterraines.

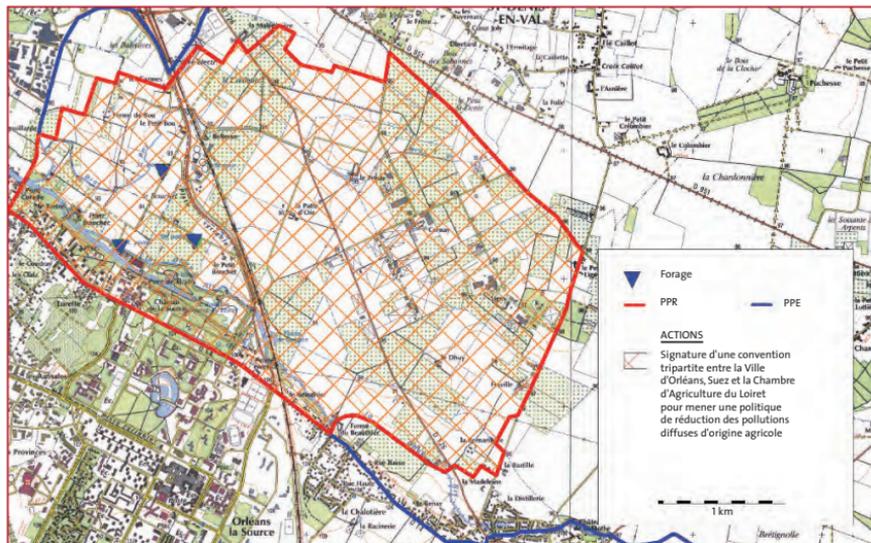
**E**n signant cette Charte, la Ville d'Orléans s'engage à financer et favoriser la recherche de financements pour la mise en œuvre des bonnes pratiques agricoles.

**E**n signant cette Charte, les professionnels agricoles s'engagent à prendre en compte les codes de bonnes pratiques définis pour chaque type de production dans le cadre de la conduite de leur exploitation.

l'entreprise      La Ville d'Orléans

Logo: Suez Lyonnaise des Eaux, Chambre d'Agriculture du Loiret, Ville d'Orléans

Définition d'un code de bonnes pratiques et d'un label de qualité associé.



Actions préventives de lutte contre les pollutions phytosanitaires d'origine agricole (de gauche à droite : aménagement de locaux de stockage des produits phytosanitaires, récupération des produits non utilisés et aménagement d'aires de rinçage pour les pulvérisateurs).

© VILLE D'ORLÉANS

## RÉSULTATS MARQUANTS

- ▶ Prise de conscience de l'enjeu « Eau potable » sur la zone du PPR.
- ▶ Diagnostic environnemental de 90 % des entreprises et exploitations présentes sur le PPR.